

[ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ]

Accord de confidentialité mutuel

Édition et représentation

[PARTIE A – PARTIE DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE] [PARTIE B – PARTIE DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE]

Halfmoon & Fen Press

638 NW 21st Ave, Portland, OR 97209,
United States

Odalys Marchetti

1145 SE Belmont St, Apt 4, Portland, OR 97214,
United States

Le présent accord mutuel de non-divulgence régit l'échange d'informations confidentielles entre les parties désignées ci-dessous pendant qu'elles évaluent l'opportunité qui y est décrite.

N° D'ACCORD DE
CONFIDENTIALITÉ

**NDA-2026-
0044**

DATE D'ENTRÉE
EN VIGUEUR

30 mars 2026

ÉMIS LE

6 mars 2026

DROIT
APPLICABLE

**État de l'Oregon,
États-Unis**

Halfmoon & Fen Press LLC

Confidentiel — préparé pour Odalys Marchetti. Ne pas diffuser au-delà des parties nommées.

[EN BREF]

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

POUR SIGNATURE

NDA-2026-0044

N° DE CONTRAT

NDA-2026-0044

PARTIES

Halfmoon & Fen
Press et Odalys
MarchettiDATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR

30 mars 2026

DURÉE

7 ans

DROIT APPLICABLE

État de l'Oregon,
États-Unis

STATUT

Pour signature

[EN BREF]

La structure de cet accord

01

[DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR]

30 mars 2026

La date à partir de laquelle la
divulgence peut commencer

02

[DURÉE]

7 ans

La confidentialité survit à l'expiration

03

[OBJET]

Édition et représentation

Un ensemble complet d'édition, de
design et de campagne de lancement
pour le premier roman d'Odalys
Marchetti, « The Salt Almanac », à
paraître à l'automne 2026.

04

[DROIT APPLICABLE]

État de l'Oregon, États-Unis

Comté de Multnomah, Oregon

05

[PARTIES]

Deux

Halfmoon & Fen Press et Odalys Marchetti

01 [CHAPTER]

Objet et contexte

Le premier roman d'Odalys Marchetti, « The Salt Almanac », a été acquis pour une publication à l'automne 2026, et un premier roman ne dispose que d'une seule fenêtre de lancement pour trouver ses lecteurs. Voici le plan de travail éditorial, de conception et de publicité qui l'y amènera dans les meilleures conditions possibles.

[SECTION]

Préambule

Le manuscrit d'Odalys Marchetti pour « The Salt Almanac » a été acquis pour la force de sa voix, mais un premier roman se joue dans les mois séparant l'acquisition de la date de parution — l'édition développementale qui affine le livre, la couverture qui le fait remarquer sur une table, et la couverture médiatique et les événements qui transforment un premier tirage en second.

Halfmoon & Fen Press propose un engagement de neuf mois couvrant une édition développementale et une révision de fond complètes, le design de la couverture et de l'intérieur, ainsi qu'une campagne de lancement articulée autour de critiques professionnelles, d'une tournée en librairies indépendantes et d'une campagne de relations presse coordonnée et calée sur la date de parution de novembre. Chaque étape est planifiée à rebours à partir de cette date, afin que rien n'arrive en retard chez l'imprimeur ou dans la presse. Les sections suivantes détaillent la démarche, le périmètre, le calendrier et l'investissement.

[PARTIE A – PARTIE DIVULGATRICE] ET [DESTINATAIRE] [PARTIE DIVULGATRICE ET DESTINATAIRE]

Halfmoon & Fen Press

Halfmoon & Fen Press LLC · EIN 92-1846503

638 NW 21st Ave, Portland, OR 97209,
United Statessubmissions@halfmoonfenpress.com ·
+1 503 555 0121 ·
halfmoonfenpress.com**Odalys Marchetti**Odalys Marchetti, représentée par Halfmoon &
Fen Literary1145 SE Belmont St, Apt 4, Portland, OR 97214,
United Statesodalys.marchetti@proton.me · +1 503
555 0198

[TERMS]

Conditions de l'accord**01 1. Définition des informations confidentielles**

« Informations confidentielles » désigne toute information non publique divulguée par une partie (la « Partie divulgatrice ») à l'autre (la « Partie destinataire »), que ce soit oralement, par écrit ou sous toute autre forme, qui est désignée comme confidentielle ou qu'une personne raisonnable comprendrait comme confidentielle compte tenu de sa nature et des circonstances de la divulgation. Cela inclut, sans s'y limiter, les informations techniques, commerciales, financières et opérationnelles, les plans de produits, la tarification, les listes de clients et la stratégie commerciale.

Les informations confidentielles comprennent également l'existence et le contenu du présent accord ainsi que le fait que Halfmoon & Fen Press et Odalys Marchetti sont en discussions concernant l'Objet.

02 2. Obligations de la partie destinataire

La Partie destinataire utilisera les informations confidentielles uniquement aux fins de l'Objet et ne les divulguera à aucun tiers sans le consentement écrit préalable de la Partie divulgatrice. La Partie destinataire protégera les informations confidentielles en faisant preuve au moins du même degré de diligence qu'elle applique à ses propres informations d'importance similaire, et en aucun cas d'un degré de diligence inférieur à ce qui est raisonnable.

La Partie destinataire ne peut divulguer les informations confidentielles qu'à ses employés, dirigeants et conseillers professionnels qui ont besoin d'en connaître aux fins de l'Objet et qui

sont liés par des obligations de confidentialité au moins aussi protectrices que celles du présent accord. La Partie destinataire demeure responsable de toute violation commise par ces personnes.

03

3. Exclusions

Les obligations du présent accord ne s'appliquent pas aux informations dont la Partie destinataire peut démontrer qu'elles : (a) étaient légalement en sa possession avant la divulgation, sans obligation de confidentialité ; (b) sont ou deviennent publiquement accessibles autrement que par un manquement de la Partie destinataire ; (c) sont légalement reçues d'un tiers sans restriction ; ou (d) sont développées de manière indépendante par la Partie destinataire sans utilisation ni référence aux informations confidentielles.

Si la Partie destinataire est tenue par la loi, un règlement ou une décision de justice de divulguer des informations confidentielles, elle peut le faire à condition, dans la mesure légalement permise, d'en informer rapidement la Partie divulgatrice et de lui apporter une assistance raisonnable pour obtenir un traitement protecteur.

04

4. Durée et survie

Le présent accord prend effet à la date d'effet et se poursuit pendant la durée indiquée ci-dessus, sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. La résiliation ne dégage aucune des parties des obligations nées avant la résiliation.

Les obligations de confidentialité de la Partie destinataire survivent à la résiliation ou à l'expiration et se poursuivent pendant trois (3) ans par la suite, à l'exception des obligations relatives aux informations constituant un secret commercial, qui se poursuivent aussi longtemps que ces informations demeurent un secret commercial au regard du droit applicable.

05

5. Restitution ou destruction des documents

Sur demande écrite de la Partie divulgatrice, ou à la résiliation ou à l'expiration du présent accord, la Partie destinataire restituera rapidement, ou, au choix de la Partie divulgatrice, détruira toutes les informations confidentielles en sa possession ou sous son contrôle, ainsi que toutes les copies, notes et documents dérivés, et

certifiera par écrit, sur demande, cette destruction, signée par un responsable habilité.

La Partie destinataire peut conserver une copie d'archive uniquement pour se conformer aux exigences légales ou réglementaires de conservation, ou des copies conservées dans le cadre de sauvegardes électroniques de routine, à condition que ces documents conservés restent soumis aux obligations de confidentialité du présent accord.

06

6. Recours et mesures injonctives

Les parties reconnaissent qu'une violation du présent accord peut causer un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts constitueraient une réparation inadéquate. En conséquence, la Partie divulgatrice est en droit de demander une injonction ou toute autre réparation équitable, sans avoir à fournir de caution, en plus de tout autre recours disponible en droit ou en équité.

Le présent accord n'accorde aucune licence ni aucun droit de propriété sur les informations confidentielles, ni aucune obligation d'engager une relation d'affaires ultérieure. Chaque partie conserve tous les droits sur ses propres informations confidentielles.

[DROIT APPLICABLE]

État de l'Oregon, États-Unis

[JURIDICTION]

Comté de Multnomah, Oregon

[EXECUTION]

En signant ci-dessous, chaque partie accepte d'être liée par les termes du présent Accord de confidentialité mutuel à compter de la date d'effet. Le présent accord peut être signé en plusieurs exemplaires, y compris par signature électronique, chacun étant réputé constituer un original.

[POUR HALFMOON & FEN PRESS]

01

[POUR ODALYS MARCHETTI]

02

Halfmoon & Fen Press

Signataire autorisé

Date

Odalys Marchetti

Auteure

Date

[CONTACT]

Halfmoon & Fen Press — Service juridique

638 NW 21st Ave, Portland, OR 97209, États-Unis

submissions@halfmoonfenpress.com · +1 503 555

0121 · halfmoonfenpress.com

Halfmoon & Fen Press LLC · EIN 92-1846503

